

« Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux »

*Conférence parlementaire africaine organisée en collaboration avec l'Union interparlementaire (UIP)  
et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)*

**Dakar, Sénégal 4 et 5 décembre 2005**

---

## INFORMATIONS GENERALES

### 1. INSCRIPTION DES DELEGUES

Les parlements et les observateurs invités à participer à la Conférence régionale sur « Violences à l'égard des femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux » qui se tiendra à Dakar (Sénégal) les 4 et 5 décembre 2005, **sont priés de faire connaître, avant le 21 novembre 2005 la composition de leur délégation en utilisant le formulaire n°1 ci-joint.**

Les réservations des chambres d'hôtel, les dates d'arrivée des délégations ainsi que les numéros de vol doivent être mentionnées sur **le formulaire n° 2 ci-joint**. Les réservations faites après la date sus indiquée seront traitées par ordre d'arrivée du courrier et selon les disponibilités dans les hôtels.

Ces renseignements doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**Assemblée nationale**

**B.P. 86**

**Dakar**

**(Sénégal)**

**Tél. : (221) 823 34 72 / 823 87 67**

**Fax. (221) 823 94 02 / 823 93 85 / 842 18 29**

**E-mail : [assnat@assemblee-nationale.sn](mailto:assnat@assemblee-nationale.sn)**

L'Assemblée nationale du Sénégal assurera la réservation des chambres d'hôtel à toutes les délégations qui feront parvenir, en temps utile, toutes les informations nécessaires.

Une copie sera envoyée au Secrétariat Général de l'UPA à l'adresse suivante :

**Secrétariat Général**

**de l'Union Parlementaire Africaine**

**B.P. V 314**

**Abidjan**

**(Côte d'Ivoire )**

**Tél. : ( 225 ) 20 30 39 70 à 74 / 20 30 39 79**

**Fax : ( 225 ) 20 30 44 05 à 09**

**E-mail : [upa@africaonline.co.ci](mailto:upa@africaonline.co.ci)**

### 2. FORMALITES D'ENTREE AU SENEGAL

Lorsqu'il est exigé, le visa d'entrée est délivré aux délégués à titre gratuit par les représentations diplomatiques et consulaires du Sénégal.

A titre exceptionnel, le visa sera délivré aux délégués à leur arrivée à l'Aéroport international Léopold Sédar SENGHOR de Dakar au cas où leurs pays n'abritent pas de mission diplomatique ou consulaire sénégalaise. Aussi, sont-ils priés de communiquer, par fax et/ou par courrier électronique, à l'Assemblée nationale sénégalaise, le numéro et la nature de leur passeport, ainsi que le numéro de vol, la date et l'heure de leur arrivée à Dakar.

### 3. DISPOSITIONS SANITAIRES

Il est recommandé aux délégués d'avoir un certificat international de vaccination en cours de validité.

### 4. BADGES

Des badges spécifiques seront remis aux délégués. Ils sont invités à les porter en toute circonstance.

### 5. CONDITIONS CLIMATIQUES

A Dakar, la température varie entre 28 et 32°C pendant le mois de décembre.

### 6. TRANSPORT DES DELEGUES

Le transport des délégués sera assuré à leur arrivée et à leur départ, ainsi qu'entre les hôtels et le lieu de la réunion. Il leur est recommandé de choisir les hôtels proposés par l'Assemblée nationale du Sénégal.

### 7. LIAISONS AERIENNES

Les délégués peuvent se rendre au Sénégal à partir de plusieurs capitales africaines ou européennes. Pour plus d'informations, il leur est demandé de prendre contact avec les compagnies aériennes ou leur agence de voyage.

### 8. LIEU DE LA REUNION

Les travaux de la Conférence régionale sur « Violences à l'égard des femmes, abandon des mutilations génitales féminines : le rôle des parlements nationaux » auront lieu à **l'Hôtel Méridien Président de Dakar**.

### 9. LANGUES

Les débats auront lieu en Français, Anglais et Arabe. Les documents officiels et de travail seront produits et distribués en Français et en Anglais.

### 10. COCKTAIL DÎNATOIRE

Un cocktail dînatoire, dont la date et l'heure seront communiquées ultérieurement, sera offert en l'honneur des délégués par son Excellence Monsieur Le Président de l'Assemblée nationale du Sénégal.

## 11. REGLEMENTATION DES CHANGES

La monnaie nationale est le Franc CFA. Le change se fait sur le lieu de la Conférence, dans les hôtels agréés et dans les banques ouvertes du lundi au vendredi.

Ci-après les cours de change enregistrés au 28 octobre 2005 :

1 \$US	=	520 Francs CFA
1 Euro	=	655,957 Francs CFA
1 £GB	=	940 Francs CFA

## 12. SERVICES MIS A LA DISPOSITION DES DELEGUES

Les services suivants seront disponibles sur le lieu de la Conférence :

- télécommunications et poste
- bureau de change
- agence de voyage
- service médical
- cafétéria

## 13. HÔTELS

L'Assemblée nationale du Sénégal recommande aux participants de loger dans les hôtels suivants où des tarifs préférentiels ont été obtenus :

HÔTELS	Simple	Luxe	Suite	Petit déjeuner	Déjeuner	Dîner
<b>Le Méridien Président</b> 5 étoiles	75.000		300.000	9.500	17.500	17.500
<b>Sofitel Téranga</b> 4 étoiles	76.600		163.000	inclus	19.000	18.000
<b>Indépendance</b> 4 étoiles	49.000		75.000	inclus	10.500	10.500
<b>Ngor Diarama</b> 4 étoiles	50.000	65.000	90.000	inclus	9.500	9.500

**N.B : les montants ci-dessus sont en Francs CFA**

« Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux »

*Conférence parlementaire africaine organisée en collaboration avec l'Union interparlementaire (UIP)  
et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)*

**Dakar, Sénégal 4 et 5 décembre 2005**

**FORMULAIRE N° 1 : INSCRIPTION DES DELEGUES**

Parlement ou Organisation : .....

Chef de Délégation (Nom, Prénoms) : .....

Membres de la délégation :

NOM (M./Mme/Mlle)	PRENOM(S)	FONCTION

Secrétaires et Conseillers :

1 .....

2 .....

Date & signature : .....

Veillez compléter ce formulaire et l'adresser au plus tard le **21 novembre 2005** à :

1)  
Assemblée nationale  
B.P. 86  
Dakar  
(Sénégal)

Tél. : (221) 823 34 72 / 823 87 67  
Fax : (221) 8239402 / 8239385 / 8421829  
E-mail : [assnat@assemblee-nationale.sn](mailto:assnat@assemblee-nationale.sn)

2)  
Secrétariat Général de l'Union Parlementaire  
Africaine  
B.P. V 314  
Abidjan  
(Côte d'Ivoire )

Tél. : (225) 20 30 39 70 à 74 / 20 30 39 79  
Fax : (225 ) 20 30 44 05 à 09  
E-mail : [upa@africaonline.co.ci](mailto:upa@africaonline.co.ci)

« Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux »

*Conférence parlementaire africaine organisée en collaboration avec l'Union interparlementaire (UIP)  
et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)*

**Dakar, Sénégal 4 et 5 décembre 2005**

**FORMULAIRE N°2 : RESERVATION INDIVIDUELLE D'HÔTEL**

Nom, Prénom(s) : .....

Pays ou Organisation : .....

**RESERVATION d'HOTEL**

(Veuillez Indiquer le nom de l'Hôtel)

**TYPE DE CHAMBRE**

(Veuillez indiquer le type de chambre)

.....

.....

Date d'arrivée : .....

Heure d'arrivée : .....

Vol N° : .....

Provenance : .....

Date de départ : .....

Heure : .....

Vol N° : .....

Date & signature .....

Veuillez compléter ce formulaire et l'adresser au plus tard le **21 novembre 2005** à :

1)  
**Assemblée nationale**  
B.P. 86  
Dakar  
(Sénégal)  
Tél. : (221) 823 34 72 / 823 87 67  
Fax: (221) 8239402 / 8239385 / 8421829  
E-mail : [assnat@assemblee-nationale.sn](mailto:assnat@assemblee-nationale.sn)

2)  
**Secrétariat Général de l'Union Parlementaire  
Africaine**  
B.P. V 314  
Abidjan  
(Côte d'Ivoire)  
Tél. : (225) 20 30 39 70 à 74 / 20 30 39 79  
Fax : ( 225 ) 20 30 44 05 à 09  
E-mail : [upa@africaonline.co.ci](mailto:upa@africaonline.co.ci)